Т

DÉPARTEMEN'
ISERE

Nombre de Membres		
Afférents		Qui ont pris
au Conseil	En Exercice	part à la
Municipal		délibération
33	33	28

EXTRAIT DU RI Publié le

Envoyé en préfecture le 25/04/2023 Reçu en préfecture le 25/04/2023

ID: 038-200060127-20230424-2023_C_1-DE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 24 avril 2023

Date de la convocation :

Délibération Nº: 2023-C-01

7 avril 2023

Date d'affichage: 28 avril 2023

Objet de la délibération :

Avenants DIC et CARON

L'an Deux Mil Vingt Trois, le vingt quatre avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents: Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Claire CHUZEL-MARMOT, Loïc CECILLON, Pascale HUMBERT, Frédéric ROCHE.

Absents excusés: Sevgi PINARBASI, Françoise MATHERN-DEGOBERT, François BOUCLY, Sandrine SIBUT Philippe THIÉBAUT donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO Noël LECA donne pouvoir à Marie-Blanche PERRIN Angélique CHABART donne pouvoir à Nathalie MEUNIER

Monsieur le Maire propose de valider les avenants suivants dans le cadre du chantier de rénovation de la Contessière.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, moins Besma Caron qui s'abstient,

- APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,
- VALIDE l'avenant présenté ci-dessous,

Entreprise	Montant HT initial du marché + avenants éventuels	Montant HT de l'avenant	Objet de l'avenant	Nouveau montant du marché
DIC	125613,30€НТ	6438,50€HT	Couloirs d'accès ascenseur + isolation des conduits fumées dans les combles	132051,80€HT
CARON	55 570,60€HT	4418,00€HT	Travaux enedis	59988,60€HT

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution du marché de travaux.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

DÉPARTEMENT **ISERE**

Nombre de Membres				
Afférents		Qui ont pris		
au Conseil	En Exercice	part à la		
Municipal		délibération		

29

33

EXTRAIT DU RI Publié le TRE

Envoyé en préfecture le 25/04/2023 Reçu en préfecture le 25/04/2023

ID: 038-200060127-20230424-2023_C_

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 24 avril 2023

Délibération N°: 2023-C-02

33

Date de la convocation :

7 avril 2023

Date d'affichage:

28 avril 2023

Objet de la délibération :

Avenant Guttin Vesin au marché de l'école Tazieff

L'an Deux Mil Vingt Trois, le vingt quatre avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents: Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Claire CHUZEL-MARMOT, Loïc CECILLON, Pascale HUMBERT, Frédéric ROCHE.

Absents excusés: Sevgi PINARBASI, Françoise MATHERN-DEGOBERT, François BOUCLY, Sandrine SIBUT Philippe THIÉBAUT donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO Noël LECA donne pouvoir à Marie-Blanche PERRIN Angélique CHABART donne pouvoir à Nathalie MEUNIER

Monsieur le Maire propose de valider l'avenant suivant dans le cadre du chantier de l'école Tazieff, notamment par l'entreprise Guttin Vesin à qui nous demandons de passer la cuve de récupération des eaux de pluie de 1000 à 5000 litres. Il précise que la consultation faisait mention d'une cuve de 10 000 litres mais que l'offre retenue précisait une cuve de 1000 litres. La plus-value est de 2480€ (on passe d'une cuve de 1000l posée pour 5400€ht à 7880€ht).

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,
- VALIDE l'avenant présenté ci-dessous,

Entreprise	Montant TTC initial du marché + avenants éventuels	Montant TTC de l'avenant	Objet de l'avenant	Nouveau TTC montant du marché
Lot 2 vrd Guttin Vesin	295 044,95 €TTC	+9456 €TTC -6480 €TTC	Cuve ep 5000l Cuve ep 1000l	298020,95 €TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution du marché de travaux.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

DÉPARTEMENT ISERE

Jambra da Mambras	7
Nombre de Membres	N

Afférents	Afférents Ou		
au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération	
33	33	28	

EXTRAIT DU RI Publié le

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le RR

ID: 038-200060127-20230424-2023_C_3-DE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 24 avril 2023

Date de la convocation :

Délibération N°: 2023-C-03

7 avril 2023

Date d'affichage: 28 avril 2023

Objet de la délibération :

Avenant maçonnerie au marché des sanitaires MJC

L'an Deux Mil Vingt Trois, le vingt quatre avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

<u>Présents</u>: Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Claire CHUZEL-MARMOT, Loïc CECILLON, Pascale HUMBERT, Frédéric ROCHE.

Absents excusés: Sevgi PINARBASI, Françoise MATHERN-DEGOBERT, François BOUCLY, Sandrine SIBUT
Philippe THIÉBAUT donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO
Noël LECA donne pouvoir à Marie-Blanche PERRIN
Angélique CHABART donne pouvoir à Nathalie MEUNIER

Monsieur le Maire propose de valider les avenants suivants dans le cadre du chantier de rénovation des sanitaires de la MJC, notamment par l'entreprise de maçonnerie, le plombier et l'électricien. Il précise que le chantier reste dans l'estimation initiale.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, moins Besma Caron qui s'abstient,

- APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,
- VALIDE l'avenant présenté ci-dessous,

Entreprise	Montant HT initial du marché + avenants éventuels	Montant HT de l'avenant	Objet de l'avenant	Nouveau montant du marché
PROST MACONNERIE	4100 €ht	12748,77 €ht	Rampe H + clôture chantier	16848,77 €ht
MARYO PLOMBERIE	7927,32€ht	581,51€ht	Dépose et évacuation + raccordement bungalow	8508,83€ht
CARON ELECTRICITE	7780,50€ht	1023,00€ht	Alarme anti-incendie	8803,50€ht

 AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution du marché de travaux.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

DÉPARTEMENT

ISERE

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	29

EXTRAIT DU RI Publié le

Envoyé en préfecture le 25/04/2023 Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le ID : 038-200060127-20230424-2023_C_4-DE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 24 avril 2023

Date de la convocation :

Délibération N°: 2023-C-04

7 avril 2023

<u>Date d'affichage:</u> 28 avril 2023

Objet de la délibération :

Création d'un poste de médecin pour le CMS

L'an Deux Mil Vingt Trois, le vingt quatre avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

<u>Présents</u>: Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Claire CHUZEL-MARMOT, Loïc CECILLON, Pascale HUMBERT, Frédéric ROCHE.

Absents excusés: Sevgi PINARBASI, Françoise MATHERN-DEGOBERT, François BOUCLY, Sandrine SIBUT
Philippe THIÉBAUT donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO
Noël LECA donne pouvoir à Marie-Blanche PERRIN
Angélique CHABART donne pouvoir à Nathalie MEUNIER

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un poste de médecin pour le Centre Municipal de Santé, à compter du 1er mai 2023. Il sera pourvu dans un premier temps à 9 heures hébdomadaire, puis montera en puissance dès la mise à disposition de locaux et la disponibilité de médecins en 2024.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,
- **APPROUVE** la création d'un deuxième poste de praticien hospitalier à temps complet pour le recrutement d'un médecin communal au sein du centre communal de santé,
- PRÉCISE que les crédits relatifs à ce poste seront inscrits par décision modificative au budget communal 2023,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un praticien hospitalier

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

DÉPARTEMENT

ISERE

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	29

EXTRAIT DU R Publié le TRE

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le TRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 24 avril 2023

Date de la convocation :

Délibération N°: 2023-C-05

7 avril 2023

Date d'affichage :

28 avril 2023

Objet de la délibération :

Création d'un poste d'ATSEM à l'école maternelle des Dauphins

L'an Deux Mil Vingt Trois, le vingt quatre avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents: Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Claire CHUZEL-MARMOT, Loïc CECILLON, Pascale HUMBERT, Frédéric ROCHE.

Absents excusés: Sevgi PINARBASI, Françoise MATHERN-DEGOBERT, François BOUCLY, Sandrine SIBUT
Philippe THIÉBAUT donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO
Noël LECA donne pouvoir à Marie-Blanche PERRIN
Angélique CHABART donne pouvoir à Nathalie MEUNIER

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à la création d'un poste d'ATSEM, à temps non complet à 27h00, pour assurer le bon fonctionnement de la 4ème classe qui doit ouvrir en septembre 2023 à l'école Les Dauphins (les ATSEM des Dauphins ne font pas le ménage de l'école).

Il propose également de supprimer le poste d'ATSEM principale de 1ère classe à 33h00 de l'agent qui part en retraite au 30 septembre 2023 à l'école du Mâcle, et de créer un poste d'ATSEM au 1er septembre 2023 en remplacement, à temps non complet à 31h30 (les ATSEM du Mâcle assurent le ménage de l'école).

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les propositions de Monsieur le Maire,
- CRÉE deux postes d'ATSEM pour l'école du Mâcle et l'école Les Dauphins, un poste à 27h00 et un poste à 31h30, au 1er septembre 2023,
- SUPPRIME un poste d'ATSEM principale de 1ère classe à 33h00 de l'école du Mâcle au 30 septembre 2023.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

DÉPARTEMENT
ISERE

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	29

EXTRAIT DU RI Publié le

Envoyé en préfecture le 25/04/2023 Reçu en préfecture le 25/04/2023

ID: 038-200060127-20230424-2023_C_6-DE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 24 avril 2023

Date de la convocation :

Délibération N°: 2023-C-06

7 avril 2023

Date d'affichage:

28 avril 2023

Objet de la délibération :

Avancements de grade

L'an Deux Mil Vingt Trois, le vingt quatre avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents: Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Claire CHUZEL-MARMOT, Loïc CECILLON, Pascale HUMBERT, Frédéric ROCHE.

Absents excusés: Sevgi PINARBASI, Françoise MATHERN-DEGOBERT, François BOUCLY, Sandrine SIBUT Philippe THIÉBAUT donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO Noël LECA donne pouvoir à Marie-Blanche PERRIN Angélique CHABART donne pouvoir à Nathalie MEUNIER

Monsieur le Maire propose de créer les postes correspondants aux avancements de grade des agents en capacité d'avancer.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité,

- DE CRÉÉR un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à 28h00 au 1er mai 2023,
- DE CRÉÉR un poste d'adjoint technique principal de première classe à 35h00 au 1er septembre 2023,
- **DE SUPPRIMER** le poste d'adjoint technique à 28h00 au 1er mai 2023
- DE SUPPRIMER le poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à 35h00 au 1er septembre 2023

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

DEPARTEMENT	
ISERE	

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice Qui ont pris part à la délibération	
33	33	29

EXTRAIT DU RI Publié le

Envoyé en préfecture le 25/04/2023 Reçu en préfecture le 25/04/2023

ID: 038-200060127-20230424-2023_C_7-DE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 24 avril 2023

Date de la convocation :

Délibération N°: 2023-C-07

7 avril 2023

Date d'affichage: 28 avril 2023

Objet de la délibération :

Vente d'un terrain au SYMIDEAU

L'an Deux Mil Vingt Trois, le vingt quatre avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents: Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Claire CHUZEL-MARMOT, Loïc CECILLON, Pascale HUMBERT, Frédéric ROCHE.

Absents excusés: Sevgi PINARBASI, Françoise MATHERN-DEGOBERT, François BOUCLY, Sandrine SIBUT Philippe THIÉBAUT donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO Noël LECA donne pouvoir à Marie-Blanche PERRIN Angélique CHABART donne pouvoir à Nathalie MEUNIER

L'acquisition par la commune des parcelles cadastrées AL86 et AL87 situées chemin du Morand est en cours, suite aux délibérations du Conseil municipal n° 2022-H-05 et n° 2023-B-14. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider aujourd'hui la cession de la parcelle AL307 d'une superficie de 440m² (issue de la parcelle AL86) au Syndicat des eaux des Abrets, afin que ce dernier réalise une nouvelle desserte plus sécurisée de son site des Abrets.

Le prix de cession de la parcelle AL307 serait identique à sa valeur d'achat, soit 83,75 € le m², ce qui correspond à un montant de 36 850 € pour la totalité des 440 m². Cette valeur n'a pas appelé d'observation de la part du service des Domaines conformément à son avis daté du 24/03/2023.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de l'avis de France Domaine en date du 24/03/2023.
- DÉCIDE la cession de la parcelle AL307, une fois définitivement acquise par la commune, d'une superficie de 440 m², moyennant le prix de 83,75 €/m² soit un prix total de 36 850 €;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette cession dont l'acquittement des frais de notaire reviendra à l'acquéreur.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

DÉPARTEMEN'	
ISERE	

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice Qui ont pris part à la délibération	
33	33	29

EXTRAIT DU RI Publié le

Envoyé en préfecture le 25/04/2023 Reçu en préfecture le 25/04/2023

ID: 038-200060127-20230424-2023_C_8-DE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 24 avril 2023

Date de la convocation :

Délibération N°: 2023-C-08

7 avril 2023

Date d'affichage:

28 avril 2023

Objet de la délibération :

Frais de maîtrise d'ouvrage TE38 pour la rue Victor Hugo

L'an Deux Mil Vingt Trois, le vingt quatre avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents: Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Claire CHUZEL-MARMOT, Loïc CECILLON, Pascale HUMBERT, Frédéric ROCHE.

Absents excusés: Sevgi PINARBASI, Françoise MATHERN-DEGOBERT, François BOUCLY, Sandrine SIBUT Philippe THIÉBAUT donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO Noël LECA donne pouvoir à Marie-Blanche PERRIN Angélique CHABART donne pouvoir à Nathalie MEUNIER

Monsieur le Maire fait état d'une erreur de calcul par le TE38 sur la part de prise en charge des frais de maîtrise d'oeuvre des travaux d'enfouissement du réseau basse tension de la rue Victor Hugo.

La délibération du 27 septembre 2021 prévoyait une prise en charge à 100% par le TE 38, or cette participation est de 80%.

Il convient de délibérer sur une augmentation de la part à financer sur l'opération d'enfouissement du réseau BT de la rue Victor Hugo.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE de revoir le plan de financement de l'opération d'enfouissement des réseaux rue V. Hugo avec le TE 38
- ACCEPTE d'augmenter sa participation au titre de la prise en charge des frais de maîtrise d'ouvrage sur les travaux de basse tension pour :
 - TRANCHE 1:+9 792 €
 - TRANCHE 2: + 11 088 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au règlement de ces frais supplémentaires.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

)EF	Άŀ	KI I	ΞN	IEN	[]
1	S	\mathbb{E}	R	E	

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice Qui ont pris part à la délibération	
33	33	29

EXTRAIT DU RI Publié le

Envoyé en préfecture le 25/04/2023 Reçu en préfecture le 25/04/2023

ID: 038-200060127-20230424-2023_C_9-DE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 24 avril 2023

Date de la convocation :

Délibération N°: 2023-C-09

7 avril 2023

Date d'affichage:

28 avril 2023

Objet de la délibération :

Signature d'une convention avec la MJC

L'an Deux Mil Vingt Trois, le vingt quatre avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents: Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Claire CHUZEL-MARMOT, Loïc CECILLON, Pascale HUMBERT, Frédéric ROCHE.

Absents excusés: Sevgi PINARBASI, Françoise MATHERN-DEGOBERT, François BOUCLY, Sandrine SIBUT Philippe THIÉBAUT donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO Noël LECA donne pouvoir à Marie-Blanche PERRIN Angélique CHABART donne pouvoir à Nathalie MEUNIER

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention avec la MJC des Abrets en Dauphiné et propose de l'adopter ainsi que son annexe financière.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de convention avec la MJC pour la période 2023-2026 présenté par Monsieur le Maire,
- APPROUVE l'annexe financière à la convention MJC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

DEPARTEMENT	I
ISERE	

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice Qui ont pris part à la délibération	
33	33	29

EXTRAIT DU RI Publié le TRE

Envoyé en préfecture le 25/04/2023 Reçu en préfecture le 25/04/2023

ID: 038-200060127-20230424-2023_C_10-DE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 24 avril 2023

Date de la convocation :

Délibération N°: 2023-C-10

7 avril 2023

Date d'affichage: 28 avril 2023

Objet de la délibération :

Subventions MJC 2023

L'an Deux Mil Vingt Trois, le vingt quatre avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents: Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Claire CHUZEL-MARMOT, Loïc CECILLON, Pascale HUMBERT, Frédéric ROCHE.

Absents excusés: Sevgi PINARBASI, Françoise MATHERN-DEGOBERT, François BOUCLY, Sandrine SIBUT. Philippe THIÉBAUT donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO Noël LECA donne pouvoir à Marie-Blanche PERRIN Angélique CHABART donne pouvoir à Nathalie MEUNIER

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le montant de la subvention 2023 pour la MJC, conformément à la convention et son annexe financière votée précédemment.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

VOTE une subvention de 57 500€ pour la MJC des Abrets en Dauhiné au titre de l'année 2023.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

DÉPARTEMENT ISERE

Nombre de Membres			
Afférents au Conseil Municipal	nseil En Exercice part à la		
33	33	29	

EXTRAIT DU R Publié le TRE

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le TRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 24 avril 2023

Date de la convocation :

Délibération N°: 2023-C-11

7 avril 2023

Date d'affichage:

28 avril 2023

Objet de la délibération :

Modification de tarif de la vogue annuelle L'an Deux Mil Vingt Trois, le vingt quatre avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents: Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Claire CHUZEL-MARMOT, Loïc CECILLON, Pascale HUMBERT, Frédéric ROCHE.

Absents excusés: Sevgi PINARBASI, Françoise MATHERN-DEGOBERT, François BOUCLY, Sandrine SIBUT.
Philippe THIÉBAUT donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO

Noël LECA donne pouvoir à Marie-Blanche PERRIN Angélique CHABART donne pouvoir à Nathalie MEUNIER

Monsieur le Maire propose de modifier la délibération 2023-B-05 tarifs publics 2023 dans son paragraphe VOGUE, ou le forfait s'entend POUR LA DUREE DE LA VOGUE, soit deux semaines par an, et non pas FORFAIT PAR JOUR.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la modification des tarifs 2023 comme présenté par Monsieur le Maire,
- **DIT** que le tarif de la vogue s'entend pour **UN FORFAIT POUR LA DUREE DE LA VOGUE** soit deux semaines.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Envoyé en préfecture le 25/04/2023 Reçu en préfecture le 25/04/2023

ID: 038-200060127-20230424-2023_C_11-DE

TARIFS PUBLICS 2023

	CIMETIEDE 15 ANG	
Consession simple durás de 15 ANG	CIMETIERE 15 ANS	150.00.0
Concession simple – durée de 15 ANS		150,00 €
Concession double – durée de 15 ANS	VOLUMENT ENGINES I / I 15 ANG	250,00 €
Concession triple (UNIQUEMENT EN REN	350,00 €	
Concession simple – durée de 30 ANS UNIO	<u> </u>	300,00 €
Cconcession double – durée de 30 ANS UN	IQUEMENT EN RENOUVELLEMENT	600,00 €
Colombarium - 1 urne		250,00 €
Colombarium - 2 urnes		300,00 €
Colombarium - 3 urnes		350,00 €
Colombarium - 4 urnes		400,00 €
Cavurne 4 emplacements		400,00 €
Inscription sur la stèle du jardin du souvenir		150,00 €
	MARCHES	
Abonnement annuel pour l'électricité		50,00 €
Hebdomadaire réguliers et occasionnels le n	nètre linéaire par jour	0,80 €
Hebdomadaire abonnés le mètre linéaire par	jour	0,75 €
Branchement électrique pour exposant occas	sionnel	20,00 €
	OCCUPATION DOMAINE PUBLIC	
- obligation de laisser un passage - le mobilier et végétaux des terrasses seron - les terrasses ne pourront rien re	it impérativement inclus dans le périmètre facturé ecevoir d'autre que des parasols ou des stores banne	6,50 €
- Un linéaire de 0,5m le long de la façade du		Gratuité
Emplacement pour camion de vente à empor	rter (food truck, pizza), 2 soirs par semaine (17h-22h) forfait mensuel	50,00 €
Emplacement au parc Bisso Food truck ou autre structure: du ler octobre au 31 mai, t du ler juin au 30 septembre Terrasse et espaces de loisirs atte		50 € 150 € 1 €
	VOGUE	
l'emplacement de 0 à 19 m²	forfait pour 2 semaines	51,00 €
l'emplacement de 20 à 39m²	forfait pour 2 semaines	91,00 €
l'emplacement de 40 à 99 m²	forfait pour 2 semaines	112,00 €
l'emplacement de 100m² et au delà	forfait pour 2 semaines	505,00 €
	CIRQUES	
Forfait quotidien jusqu'à 3 jours,		50,00 €
Forfait quotidien au delà de 3 jours		100,00 €
	TARIF FOIRE DE PRINTEMPS	
PUBLICITE Petit f	Format l'unité	50,00 €
PUBLICITE Moye	n format l'unité	100,00 €
PUBLICITE Grand	l format l'unité	150,00 €
Emplacement exposants	le mètre linéaire	5,00 €
Tarif emplacement exposant ayant acheté un	ne publicité	OFFERT
Branchement électrique	•	10,00 €
1	ERS : l'emplacement avec cabane et réserve d'eau	60,00 €
1 0 1 (un projet d'accueil individualisé) : par repas	4,20 € 3,60 € 4,20 € 6,00 € 5,00 € 1,75 €
GARDERIE MÚNICIP	ALE : matin ou soirr, la demi-heure	0,50€

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Publié le

Reçu en préfecture le 25/04/2023

TARIFS PUBLICS 2023

Pour les associations Abréso-Dauphinoise, la première réservation d'une salle

réservation est à demi tarif, puis	plein tarif pour les su	ivantes.
SALLE DES FETES LE TRIANGLE	WEEK-END	La journée, du lundi au vendredi
Associations de la commune	150,00 €	100,00 €
Associations extérieures à la commune		400,00
Entreprises ou particuliers de la commune	300,00 €	
Entreprises ou particuliers extérieurs à la commune	800,00€	
Participation aux frais de chauffage 1/10-1/05	110,00 €	10,00 €
Caution Location/matériel	2 000,00 €	2 000,00 €
Caution nettoyage salle et matériel	1 000,00 €	1 000,00 €
SALLE DES FETES VERCORS	WEEK-END	La journée, du lundi au vendredi
Associations de la commune	200,00€	200,00 €
Associations extérieures à la commune		600,00 €
Entreprises ou particuliers de la commune	550,00€	
Entreprises ou particuliers extérieurs à la commune	1 400,00 €	
Participation aux frais de chauffage 1/10-1/05	100,00€	
Caution Location/matériel	2 000,00 €	2 000,00 €
Caution nettoyage salle et matériel	1 000,00 €	1 000,00 €
SALLE EMILE GUERRY UNIQUEMENT EN SALLE DE REUNION	WEEK-END	La journée, du lundi au vendredi
Associations de la commune	100,00 €	50,00 €
Associations extérieures à la commune		200,00 €
Entreprises ou particuliers de la commune	200,00€	
Entreprises ou particuliers extérieurs à la commune		
Participation aux frais de chauffage 1/10-1/05	60,00 €	10,00 €
Caution Location/matériel	2 000,00 €	2 000,00 €
Caution nettoyage salle et matériel	1 000,00 €	1 000,00 €
SALLE MARCELLINE (Non louée aux Entreprises ou particuliers)	WEEK-END	La journée, du lundi au vendredi
Associations de la commune		50,00 €
Associations extérieures à la commune		100,00 €
Caution Location/matériel		2 000,00 €
Caution nettoyage salle et matériel		1 000,00 €
Location à l'heure, en journée	20.00 €	20.00 €
Chauffage pour location à l'heure du 1/10 au 1/05	10.00 €	10.00 €
SALLE CHARTREUSE	WEEK-END	La journée du lundi au vendredi
Associations de la commune uniquement	100,00€	
Entreprises ou particuliers de la commune	200,00€	
Entreprises ou particuliers extérieurs à la commune	400,00€	
Participation aux frais de chauffage 1/10-1/05	60.00 €	
Caution Location/matériel	2 000,00 €	
Caution nettoyage salle et matériel	1 000,00 €	
Location à l'heure en journée		30,00 €
GYMNASE BAYARD (non loué aux associations extérieures à la commune)	WEEK-END	
Associations de la commune uniquement	200,00 €	
Entreprises ou particuliers de la commune	400,00€	
Entreprises ou particuliers extérieurs à la commune	800,00€	
Participation aux frais de chauffage 1/10-1/05	110,00€	
Caution Location/matériel	2 000,00 €	
Caution nettoyage salle et matériel	1 000,00 €	

DÉPARTEMEN'
ISERE

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	29

EXTRAIT DU RI Publié le

Envoyé en préfecture le 25/04/2023 Reçu en préfecture le 25/04/2023

ID: 038-200060127-20230424-2023_C_12-DE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 24 avril 2023

Date de la convocation :

Délibération N°: 2023-C-12

7 avril 2023

Date d'affichage:

28 avril 2023

Objet de la délibération :

Nom de l'école de Fitilieu

L'an Deux Mil Vingt Trois, le vingt quatre avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

Présents: Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Claire CHUZEL-MARMOT, Loïc CECILLON, Pascale HUMBERT, Frédéric ROCHE.

Absents excusés: Sevgi PINARBASI, Françoise MATHERN-DEGOBERT, François BOUCLY, Sandrine SIBUT. Philippe THIÉBAUT donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO Noël LECA donne pouvoir à Marie-Blanche PERRIN Angélique CHABART donne pouvoir à Nathalie MEUNIER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de son souhait de donner le nom de « Marcel CARRE PIERRAT » à l'école de Fitilieu.

Ancien instituteur de l'école de Fitilieu, né à la Bâtie Montgascon, résistant fusillé à la Folatière pendant la deuxième guerre mondiale, à l'école de Fitilieu. Le conseil d'école est favorable et la famille également.

Il convient désormais de valider cette proposition en conseil municipal.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire
- **DONNE** le nom de *Marcel CARRE PIERRAT* à l'école de Fitilieu.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

DÉPARTEMENT ISERE

Nombre de Membres

En Exercice

33

Qui ont pris

part à la

délibération 29

Afférents

au Conseil

Municipal

33

PARTEMENT

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

EXTRAIT DU R Publié le

5°L0~

ID: 038-200060127-20230424-2023_C_13-DE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LES ABRETS EN DAUPHINE

Séance du 24 avril 2023

Délibération N°: 2023-C-13

Date de la convocation :

7 avril 2023

Date d'affichage:

28 avril 2023

Objet de la délibération :

Convention de regroupement et de valorisation des CEE

L'an Deux Mil Vingt Trois, le vingt quatre avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benjamin GASTALDELLO, Maire.

<u>Présents</u>: Benjamin GASTALDELLO, Valérie ARGOUD, Hélène PEGOUD, Philippe LATOUR, Chantal NELATON, Corinne TIRARD, Ludovic LEPRÊTRE, Morgane GALLIER, Didier BUISSON, Besma CARON, Daniel MEUNIER-CARUS, Agnès DURAND, Frédéric DE GAËTANO, Jean-Marc FUGIER, Nathalie MEUNIER, Loris SCARPA, Christophe TROUILLOUD, Lucie IOBBI NIVOL, Mounir MAKHLOUFI, Franck CHEVALLET, Anaïs BLANC, Marie-Blanche PERRIN, Claire CHUZEL-MARMOT, Loïc CECILLON, Pascale HUMBERT, Frédéric ROCHE.

Absents excusés: Sevgi PINARBASI, Françoise MATHERN-DEGOBERT, François BOUCLY, Sandrine SIBUT.
Philippe THIÉBAUT donne pouvoir à Benjamin GASTALDELLO
Noël LECA donne pouvoir à Marie-Blanche PERRIN
Angélique CHABART donne pouvoir à Nathalie MEUNIER

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la proposition de Territoire d'Énergie Isère (TE38), consistant à lui confier la gestion des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune, afin de les regrouper sur l'ensemble du département.

Afin de pouvoir déposer, en propre, un dossier de demande de CEE, la commune doit :

- o Procéder à l'ouverture d'un compte sur le Registre National des Certificats d'Economie d'Energie,
- o S'acquitter des frais pour son ouverture et pour l'enregistrement des certificats,
- Charger un agent de conduire la procédure de dépôt dans ses détails techniques et administratifs.

A défaut, il est également possible de confier à un dépositaire commun le soin d'enregistrer des certificats produits simultanément par différentes collectivités, afin d'atteindre le seuil minimum de certificats à réunir dans un dépôt. Depuis 2016, TE38 recueille auprès des collectivités leurs dossiers de travaux en vue d'obtenir des CEE. Après leur validation par l'Etat, l'objectif est de les vendre au plus offrant et de reverser la recette aux bénéficiaires des travaux.

Le 1^{er} janvier 2018 marque le début de la 4^{ème} période pluriannuelle d'obligations de CEE fixée par l'Etat depuis le début du dispositif. Sa mise en œuvre repose sur de sensibles modifications de procédure de dépôt des dossiers.

Il peut ainsi exister différents schémas applicables par TE38, notamment en fonction de la date de réalisation des travaux (passée ou à venir). La procédure la plus adaptée sera proposée par TE38 sachant que ces procédures ne se différencient qu'en fonction de leurs délais. Quoiqu'il en soit, le principe de la valorisation financière au bénéfice de la collectivité repose sur une règle commune, exposée dans la convention de valorisation des CEE jointe en annexe (article 6).

Outre cet aspect, cette convention pluriannuelle, à établir entre TE38 et la commune, définit les attributions des parties et décrit les différentes procédures applicables.

La commune conserve la possibilité de réserver son choix sur les opérations pour lesquelles elle envisage ou non de confier la gestion de ses CEE à TE38. Ce n'est que lorsque ce choix est arrêté que les dossiers concernés ne peuvent plus être revendiqués par une autre collectivité ou un autre organisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER le principe de la convention de valorisation des certificats d'énergie;
- D'AUTORISER le Maire à signer ladite convention, et à fournir à TE38 tous les documents nécessaires à son exécution.
- DONNE MANDAT à TE38 afin d'effectuer toutes les diligences administratives liées au dépôt des dossiers de CEE.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.